

## **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE
9, RUE MARIE Noël – BP 109
89011 AUXERRE CEDEX

Le Directeur départemental des Finances publiques

AUXERRE, le 2 décembre 2014

à

Affaire suivie par Micheline Warnier micheline.warnier@dgfip.finances.gouv.fr 20 03 86 72 36 02 42 03 86 72 36 36

Monsieur le Secrétaire Départemental FO –DGFIP-YONNE

Objet: Prime de caisse 2014.

Je fais suite à votre lettre de ce jour par laquelle vous me faites état de l'inquiétude des agents sur l'absence de règlement de la prime de caisse au titre de 2014.

Une prochaine note de service de la Direction Générale devrait préciser les modalités de versement et d'attribution de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF) attribuable aux agents exerçant des fonctions de caissier. La date de versement étant prévue a priori pour le mois de janvier.

Afin de rassurer les agents, un message est diffusé aujourd'hui même aux chefs de service concernés afin de délivrer cette information à leurs caissiers.

Bernard TRICHET
Administrateur Général des Finances Publiques

